



---

## 58<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés**

Genève, le 12 mars 2025

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Représentante spéciale pour son rapport. Engagée de longue date en faveur de l'Agenda « enfants et conflits armés », notamment comme membre actif du groupe de travail CAAC lors de son siège au Conseil de sécurité, la Suisse poursuivra son soutien à l'avenir.

La multiplication et l'aggravation des conflits armés ainsi que les crises humanitaires chroniques ont exacerbé les violations graves commises à l'encontre des enfants en 2024. Il est impératif que les parties aux conflits s'engagent à protéger les enfants et respecter leurs droits, conformément à leurs obligations en vertu du droit international.

Un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave relève non seulement d'une obligation de droit international humanitaire, mais représente également une condition indispensable pour une action humanitaire efficace en faveur de la protection des enfants. La Suisse est profondément préoccupée par la hausse continue du nombre

vérifié de déni d'accès humanitaire. Il est essentiel d'en comprendre les raisons afin de pouvoir y remédier.

Dans ce cadre, la Suisse salue le développement de la Note d'orientation par le Bureau de la Représentante spéciale visant à renforcer la surveillance et le suivi des cas de déni d'accès humanitaire à des enfants touchés par des conflits armés.

Madame la Représentante spéciale, quels sont les principaux défis liés à l'accès humanitaire et quelles actions les Etats Membres peuvent-ils entreprendre pour y remédier ?

Je vous remercie.